

**Assemblée Générale de la Fédération nationale
des Communes forestières
23 octobre 2024 à Paris**



**Allocution de clôture d'Annie Genevard,
ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt**

Monsieur le Président, cher Philippe CANOT,

Mesdames et messieurs les Maires et élus,

Chers amis,

Comme maire, évidemment, j'ai eu à gérer une forêt, comme souvent dans les massifs,

Comme présidente de l'Association des élus de la montagne, je suis familière du sujet.

Et vous avez eu raison, je vous remercie M. le président, d'avoir souligné à quel point, lorsque j'ai pris mes fonctions au ministère, je me suis réjoui du fait que dans l'intitulé du ministère il y ait la forêt – ce qui n'était plus le cas depuis fort longtemps. C'est significatif.

Alors, vous l'avez compris, la forêt est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Elle est au carrefour des défis auxquels j'ai pour missions de répondre. Celui de la valorisation de nos filières, de la durabilité et du renouvellement de nos ressources au cours du temps, et enfin de la prévention des risques climatiques et de l'adaptation à ceux-ci. Au carrefour des défis, car la forêt française traverse une tempête. Pas exactement celle de 2000, mais une tempête silencieuse, provoquée par le changement climatique : dépérissements, incendies, attaques parasitaires mettent nos forêts en danger.

Or nous avons besoin de la forêt et des forestiers.

La multifonctionnalité de la forêt est primordiale pour remplir nos objectifs de développement durable. J'étais hier à Luxembourg avec mes collègues ministres de l'Agriculture européens et j'ai eu un entretien bilatéral avec la Finlande, grand pays forestier. J'ai beaucoup insisté sur cette notion de multifonctionnalité de la forêt.

C'est une particularité de la forêt française, qui a une dimension économique, qui a une dimension environnementale, qui a une dimension climatique, qui a une dimension sociale. C'est extrêmement important de le rappeler.

Mais la richesse forestière française est aussi une chance : la forêt est à l'origine d'un cercle vertueux qui bénéficie à la fois l'économie, à l'environnement, à la société. Elle permet la production de biens durables qui peuvent se substituer à d'autres. Le bois est une alternative, aussi bien pour de nombreux produits de consommation courante que pour la construction.

C'est un matériau vertueux et écologique, dont la mise en œuvre permet de créer de la richesse et des emplois dans nos territoires.

Je me réjouis donc d'échanger avec vous aujourd'hui, alors que je prends mes fonctions de ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.

J'ai pris mes fonctions il y a un mois et votre assemblée générale, à laquelle je tenais à assister, Monsieur le Président, est pour moi l'occasion de vous rencontrer.

La coopération entre l'Etat et les communes forestières est en effet essentielle au regard des enjeux de gestion de la forêt publique.

Nous avons en commun, cher Monsieur le délégué interministériel, et vous le savez bien, l'ambition d'assurer la durabilité des forêts face aux enjeux du changement climatique et de diversifier les usages de leurs ressources pour décarboner notre économie.

Nous le savons bien : sans une gestion des forêts ambitieuse, il n'y aura pas de neutralité carbone pour notre pays. Mon ministère est, et restera, aux côtés des communes forestières. Elles sont en première ligne, je le sais, des défis que je viens d'évoquer et je veux donc saluer ici le travail précieux de la FNCOFOR, en particulier celui mené par votre président Philippe CANOT et par l'ensemble des élus qui l'entourent.

Votre association est un partenaire privilégié de l'Etat comme de l'ensemble de la filière forêt-bois. Je ne prendrai qu'un seul exemple : celui de l'accord, ô combien structurant, de la filière chêne. Vous vous êtes engagés dans la structuration indispensable de la filière en lien étroit avec l'ONF.

Grâce à cet engagement, nous avons pu fixer l'objectif ambitieux de passer de 17 à 25 % la part de vente de chênes sous contrat d'ici 2025.

Ainsi, les COFOR se positionnent comme un symbole de la capacité à faire ensemble et à coopérer entre les acteurs de la filière Bois. Je vous en remercie.

Et pour être au rendez-vous, je sais que vous comptez sur l'appui de l'ONF. Je sais aussi votre inquiétude face à la baisse annoncée dans le projet de loi de finance pour 2025 de ses effectifs. Cette inquiétude fait l'objet de toute mon attention.

Je veux tout d'abord rappeler que cette proposition de baisse, après le gel durant deux années du schéma d'emploi, est une base de travail. L'ONF a besoin de moyens, humains comme financiers, pour assurer l'ensemble de ses missions, dont ses missions auprès des COFOR.

Je ne doute pas que les parlementaires se saisiront du sujet, comme ils le font chaque année. C'est une belle maison, c'est un bel établissement. Sa pérennité et sa capacité à faire et à bien faire – je le sais pour avoir longtemps collaboré avec eux – est je vous l'assure est au cœur de mes préoccupations et je comprends votre inquiétude légitime.

Je peux vous dire que c'est évidemment un sujet de grande attention et de grande vigilance de ma part.

*

La forêt c'est le temps long, l'investissement sur plusieurs générations. Elle est le trait d'union entre nos grands-parents et nos petits-enfants. Gérer les risques sur la forêt ne peut donc pas consister qu'à traiter l'urgence.

Il faut savoir prendre du recul et s'extraire de l'instant : les arbres que nous plantons ensemble aujourd'hui seront les forêts du vingt-deuxième siècle. Et il nous faut anticiper les risques auxquels elles seront soumises, notamment le risque incendie. C'est pourquoi je souhaite que mon ministère continue à renforcer la DFCI par la formation et la prévention mais aussi l'investissement.

Le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt continuera d'être aux côtés des COFOR sur ce sujet, alors que de nouveaux territoires sont désormais soumis à risque. Il y a des forêts dont on ne pensait jamais qu'elles subiraient des incendies pour lesquelles, pourtant, c'est arrivé.

A plus court terme, nous devons aussi régler le sujet du déséquilibre sylvo-cynégétique. Cet équilibre est un prérequis pour renouveler nos forêts. Je ne me résous pas à ce que 20 à 30 % des montants engagés soient dépensés en mesure de protection alors qu'ils pourraient être investis en plantation. La mise en place du Comité Technique National de l'équilibre sylvo-cynégétique constitue une étape majeure pour permettre aux propriétaires d'investir sereinement dans leur patrimoine forestier.

Je demanderai à ma collègue chargée de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des crises, Madame PANNIER-RUNACHER, de pouvoir avancer rapidement sur ce sujet.

*

Et pour que vous puissiez continuer à gérer vos forêts, il vous faut de la visibilité, du soutien et de la liberté d'action.

De la visibilité d'abord.

C'est l'objet de la planification écologique que je porte au sein de mon ministère en matière de forêt. La création du fonds pérenne forestier permettra d'organiser d'ici à 2030 le renouvellement forestier pour adapter nos forêts au changement climatique et les rendre plus résilientes face aux menaces - qu'elles soient de nature sanitaire ou liées au risque incendie.

Evidemment la question que tout le monde se pose c'est « Quelles espèces choisir ? ». Celles dont on peut penser qu'elles résisteront à de possibles nouvelles dégradations climatiques. Parce que le renouvellement forestier, il faut qu'il soit sûr, le plus sûr possible. On s'inscrit dans un temps long : si c'est pour mettre des espèces qui seront à nouveau l'objet d'attaques sanitaires, vous voyez bien le désastre que cela emporterait. Là, je sais que ce n'est pas simple et la recherche doit vraiment nous éclairer sur les bons choix.

Il vous faut du soutien ensuite :

Les différents appels à projets de planification écologique ont permis d'engager près de 500 millions d'euros en 2024 dans la filière. 500 millions d'euros, un demi-milliard : vous voyez que la forêt n'est pas oubliée.

De graines et plants aux scieries, en passant par la plantation et la DFCI : malgré la crise budgétaire, j'ai obtenu qu'une partie de ces crédits soit sanctuarisée pour 2025. C'est très important de le rappeler.

Une enveloppe globale de 228 millions d'euros est ainsi prévue au projet loi de finances pour 2025 pour poursuivre l'effort de renouvellement et de structuration de la filière forêt-bois, avec pour objectif de répondre à notre ambition forestière. Ainsi, bien qu'en diminution par rapport au PLF 2024, ces crédits restent importants et représentent un quasi doublement des crédits habituellement portés par le ministère pour ses actions et opérateurs forestiers.

Enfin, pour bien administrer il vous faut de la liberté d'action.

Je l'ai dit le jour de mon arrivée rue de Varenne : je veux mettre fin à toute velléité de surtransposition des textes européens, et à la surnormation.

Lorsque les contraintes s'accumulent et qu'elles sont en décalage avec les réalités, vous ne pouvez plus mener à bien vos missions. C'est une réalité de terrain. Ainsi je serai extrêmement vigilante à ce que la transposition en cours de la directive relative aux énergies renouvelables, dite RED III, se fasse de manière strictement conforme aux seuls objectifs de ladite directive.

Je serai très vigilante à ce que les travaux en cours et relatifs au futur Règlement « Monitoring des forêts » se réalisent avec le souci de la simplification, pour ne pas dire de la simplicité.

La simplicité, c'est le bon sens. La simplification c'est lorsqu'il faut simplifier ce qui a été complexifié. Moi je jugerais utile d'aller directement à la simplicité.

Enfin, en ce qui concerne la mise en application du règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts, le règlement RDUE, la France a apporté son soutien au report d'un an, j'en parlais avec mon homologue finlandais hier.

Le retard pris par la Commission dans la classification des pays selon le niveau de risque et dans la publication des guidelines rendait son application impossible.

Je sais aussi que ça inquiétait beaucoup de partenaires privés, d'opérateurs, d'entreprises. Donc je vais regarder cela de très près. Je prends le dossier en cours de route : déjà, il faut décaler son application le temps, se donner le temps d'avoir vraiment des informations sur les conséquences que cela emporterait.

Je reste néanmoins attachée au contenu du texte. Je sais que vous l'êtes aussi. Il faut lutter contre la déforestation et la concurrence déloyale des pays qui la pratiquent. Nous avons une gestion durable des forêts et il n'est pas normal que notre filière soit concurrencée par du bois étranger issu de la déforestation.

Ainsi que vous le voyez, je prends très à cœur et surtout en main l'ensemble des sujets forestiers.

Je veux le faire avec vous, maires des communes forestières. Ensemble, nous pourrions mener à bien une ambition forestière indispensable à la transition écologique de notre pays, et j'ajouterai, à l'équilibre financier de la gestion de vos collectivités.

Nos forêts sont parmi les plus belles du monde, dit-on, dans leur diversité.

Elles sont le fruit du travail des femmes et des hommes ; des forestiers. Vous en êtes les premiers gardiens.

Et je veux vous en remercier.



Fédération nationale des
Communes forestières

Fédération nationale des Communes forestières
13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris
01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org